

Montréal, le 5 avril 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Paquet
Miller Thomson Pouliot
1155, boul. René-Lévesque ouest
31^e étage
Montréal (Québec) H3B 3S

M^e André Turmel
Fasken, Martineau
Tour de la Bourse, bureau 3700
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^{es} Geneviève Bergeron et Jean Lortie
McCarthy Tétrault
Bureau 2500
1000, de la Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2

**Objet : Tshiuetin Énergie et Hydroméga Services inc. - Demande de révision à
l'encontre de la décision D-2011-175 rendue dans le dossier R-3774-2011
Dossier de la Régie : R-3827-2012**

Chère consœur, chers confrères,

La Régie de l'énergie accuse réception de la lettre des procureurs des demanderesses de ce jour requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de leur plan d'argumentation et de leurs autorités.

Eu égard au motif invoqué, la Régie accueille cette demande et attendra donc le plan d'argumentation et les autorités des demanderesses au plus tard **le 9 avril 2013 à 16h**.

Veuillez agréer, chère consœur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as